Décision 16-D-27 du 02 décembre 2016

relative à des pratiques mises en œuvre sur le marché de l'assistance foncière de l'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

Posted on: 05 décembre 2016 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Autorité de la concurrence

(autosaisine)

Dispositif(s)Pratique établie

Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s)

concernée(s)

SETIS, groupe Degaud

Lire

le texte intégral de la décision 156.84 Ko